

La lettre de la *Consolidated Mining and Smelting Company* représente une concession de la part de la société; on me dit que d'autres établissements commencent à se rendre compte que le régime actuel de pensions industrielles partielles n'est plus suffisant. J'ai ici un article paru dans le numéro de juin 1956 du *Motor Carrier* qui a trait aux pensions industrielles au Canada; je cite:

On se rapproche de l'adoption, au Canada, d'un régime de "pensions mobiles"

Le régime des "pensions mobiles" qui permet à un travailleur pour qui l'employeur verse des fonds à une caisse de pension d'apporter, d'un emploi à un autre, ses crédits accumulés au chapitre de la pension, a fait un grand pas en avant ce mois-ci lorsque 1,500 employés de la société *Libby McNeill and Libby* sont retournés au travail à cinq conserveries du littoral de l'Ouest (É.-U.) après une grève de deux semaines.

On s'est prononcé en faveur d'un accord entre la grande fabrique de conserves et un groupement affilié au syndicat des charretiers, le *Western Council of Cannery Workers*, qui prévoyait une forme de prestations de retraite transférables.

Les spécialistes des plans de pension affirment que les prestations de retraite mobiles sont le concept de l'avenir. (Comme les réserves d'assurance-chômage, elles seront versées au compte du travailleur de sorte que s'il part pour prendre un autre emploi, sa réserve accumulée l'accompagne.)

Je mentionne ces détails pour démontrer que les ouvriers s'intéressent de plus en plus aux plans de pension mobiles et à la mise au point de quelque loi relative à l'affectation de fonds publics à ces programmes. Je sais que depuis environ 18 mois les fonctionnaires des ministères des Finances et du Revenu national étudient les plans de retraite, du point de vue de la loi de l'impôt sur le revenu. Tant les employeurs que les syndicats ont présenté à ce propos des observations au ministre et aux fonctionnaires compétents. Mais pour ma part, et de l'avis des membres de notre parti, c'est, dans les conditions actuelles, une façon tout à fait inappropriée d'envisager ce problème toujours plus important.

Nous croyons qu'étant donné le placement de fonds publics dans les plans de pension de l'industrie, il incombe au Gouvernement de reconnaître qu'il est temps de mettre au point, sur le plan national, un programme et un plan de pension adaptés à l'industrie de façon à ce qu'à l'avenir, ceux-ci fassent partie, mettons, de l'ensemble des programmes de pension de notre pays.

Avant de terminer, je me contenterai de formuler une brève proposition. Vu les conditions actuelles et la compréhension que nous en avons, nous proposons l'établissement à la prochaine session d'un comité parlementaire spécial pour faire une étude de cette question, entendre les témoignages des représentants des ouvriers et des patrons, et formuler des vœux visant à la mise en vigueur d'un pro-

[M. Herridge.]

gramme national de pensions industrielles qui assurerait aux ouvriers de chez nous la sécurité à laquelle ils ont droit dans cette ère que marque un accroissement de production et de richesse.

J'ai dit le plus rapidement possible ce que j'avais à dire, afin de ne pas retenir la Chambre plus longtemps qu'il est nécessaire, mais c'est un problème beaucoup plus grand que celui de rendre un verdict en se fondant sur un règlement publié par le ministère du Revenu national. J'estime que nous devons faire face à la réalité. Je suis certain que si le gouvernement pouvait réunir patrons et syndicats de chez nous et obtenir d'eux des propositions permettant à la Chambre d'établir un régime national de pensions industrielles, il rendrait service non seulement aux employés intéressés mais à la nation tout entière, parce que nous aurions en vigueur un régime rationnel d'allocations de retraite qui obligerait les particuliers à préparer leur avenir.

M. Cavers: J'appuie la proposition qu'a formulée le député de Welland plus tôt au cours du débat. Depuis quelques années, ces plans de pension sont très en faveur dans notre région. Employeurs et employés y trouvent leur avantage. Depuis un mois ou un mois et demi, j'ai eu connaissance de deux cas. Dans le premier, il s'agit de quelqu'un qui, comme l'a dit le député de Welland, a dû quitter son emploi pour cause de maladie. Cet employé avait déjà versé beaucoup à son fonds de pension. Il a été contraint d'abandonner le versement à l'égard de tout ce qu'il avait déjà contribué à son plan de pension. Dans l'autre cas, il s'agissait de quelqu'un qui trouvait avantageux de changer d'emploi. Il m'a dit qu'après avoir été vingt ans à l'emploi de la première entreprise, il a tout de même dû renoncer au versement du fonds qu'il s'était créé.

Je prie le ministre de trouver un meilleur moyen de reconnaissance proportionnelle des titres de ces employés. Cela serait très utile aux employés et recevrait l'appui des syndicats ouvriers et des industries où existent ces plans de pension. Cela contribuerait beaucoup à assurer plus de stabilité chez les travailleurs, qui, d'autre part, ne sentiraient pas que, lorsqu'ils sont à l'emploi d'une entreprise, ils doivent nécessairement continuer à y travailler pendant la durée du plan de pension. Cela serait très utile à notre économie industrielle.

L'hon. M. Sinclair: Je serai bref. Une des raisons pour lesquelles j'interviens dans le débat, c'est que le député de Kootenay-Ouest a dit que cette question m'intéresse à titre de ministre des Pêcheries. Ce n'est pas à